

Le Chat, la belette et le petit lapin (Fable de La Fontaine).

Numéro d'inventaire : 1981.00035.12

Auteur(s) : Oscar Lamouche

Type de document : image imprimée

Éditeur : Pellerin (Epinal)

Imprimeur : Pellerin, Epinal

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1890 (vers)

Inscriptions :

- nom d'illustrateur inscrit : Oscar Lamouche
- numéro : 455

Description : Planche de 13 images en couleurs avec le texte de la fable.

Mesures : hauteur : 395 mm ; largeur : 290 mm

Notes : Achat en lot, prix individuel indéterminé. Thème : On se querelle, parfois pour des broutilles, au point de ne plus voir le danger commun et de ne plus y prendre garde... "Offert par The Sport", 17, Bld Montmartre, Paris.

Mots-clés : Images d'Epinal

Formation idéologique, religieuse et morale au sein de la famille

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

ill. en coul.

IMAGERIE PELLERIN



Du palais d'un jeune lapin
Dame Belette, un beau matin,
S'empara : c'est une rusée.

LE CHAT, LA BELETTE & LE PETIT LAPIN



Le maître étant absent, ce lui fut chose aisée.
Elle porta chez lui ses pénates, un jour
Qu'il était allé faire à l'aurore sa cour
Parmi le thym et la rosée.

FABLE
DE LA FONTAINE



Après qu'il eut brouillé, trotié, fait tous ses tours,
Jeanno Lapin retourne aux souterrains séjours.

IMAGERIE D'ÉPINAL, N° 455



La Belette avait mis le nez à la fenêtre.
« O Dieux hospitaliers ! Que vois-je ici paraître ?
Dit l'animal chassé du paternel logis ;



Hoh, madame la Belette,
Que l'en déloge sans trompette,
Ou je fais avertir tous les rats du pays ».



La dame au nez pointu répond que la terre
Eait au premier occupant.
C'était un beau sujet de guerre,
Qu'un logis où lui-même il n'entrait qu'en rampant !



« Et quand ce serait un royaume,
Je voudrais bien savoir, dit-elle, quelle loi
En a pour toujours fait l'octroi
A Jean, fils ou neveu de Pierre ou de Guillaume.
Plutôt qu'à Paul, plutôt qu'à moi ».



Jean Lapin allégué la coutume et l'usage :
« Ce sont, dit-il, leurs lois qui m'ont de ce logis
Rendu maître et seigneur, et qui, de père en fils,
L'ont de Pierre à Simon, puis à moi Jean, transmis.



Le premier occupant, est-ce une loi plus sage ?
— Or bien, sans crier davantage,
Rapportons-nous en, dit-elle, à Raminagrobis.



C'était un chat vivant comme un dévot ermite,
Un chat faisant la châtelaine,
Un saint homme de chat, bien fourré, gros et gras,
Arbitre expert sur tous les cas.



Jean Lapin pour juge l'agrée.
Les voilà tous deux arrivés
Devant Sa Majesté fourrée.



Grippeminaud leur dit : « Mes enfants, approchez,
Approchez ; je suis sourd, les ans en sont la cause. »
L'un et l'autre approcha, ne craignant nulle chose.



Aussitôt qu'à portée il vit les contestants,
Grippeminaud, le bon apôtre,
Jetant des deux côtés la griffe en même temps,
Mit les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre.

MORALE : Ceci ressemble fort aux débats qu'ont parfois
Les petits souverains se rapportant aux rois.

OFFERT PAR

THE SPORT

17
BOULEVARD MONTMARTRE
PARIS